



Promesse d'embauche caduque ?

Par **Séverine_C**, le **09/05/2024** à **17:13**

Bonjour à tous,

Contexte : cela fait maintenant 7 mois que je travaille dans une entreprise.

Lors de mon recrutement, j'ai signé une promesse d'embauche où il était indiqué qu'au bout de 6 mois d'ancienneté, mon poste serait revalorisé [*technicien à suppléant managerial*] "si les conditions de formations étaient satisfaisantes" ; à savoir que :

- 1) ces "conditions" n'ont pas été précisées dans le document ;
- 2) la RH a verbalement mentionné qu'il s'agissait de la formation en interne.

Pour information :

- Cette proposition n'a pas été écrite dans le contrat de travail que j'ai signé quelques jours plus tard ;
- Malgré plus de 6 mois d'ancienneté, je n'ai pas encore eu d'entretien avec mon supérieur et la RH à ce propos.

Question : La formation interne étant prodiguée par l'entreprise, est-ce que je peux faire valoir mon droit d'accès à la revalorisation de mon poste même si l'entreprise revient sur sa proposition en prétextant que ces conditions n'ont pas encore été atteintes ?

En vous remerciant,

Séverine.

Par **math64**, le **10/05/2024** à **19:12**

Bonjour,

Faute d'avoir reporté cette clause dans le contrat final, elle est réputée abandonner par les parties.

Donc, 0 recours.

Cordialement